

Ottawa réduira ses dépenses de 8 milliards

■ Le déficit dépasse les prévisions de 7 milliards ■ Fonctionnaires et chômeurs écopent

Jean Dion

de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral réduira ses dépenses de près de 8 milliards \$ au cours des deux prochaines années et demie afin d'appuyer la reprise économique et renforcer les conditions de croissance soutenue et de création d'emplois», a annoncé hier le mi-

nistre des Finances Don Mazankowski.

Ce sont principalement l'administration publique et les chômeurs qui subiront les effets de ce coup de hache budgétaire d'Ottawa, tandis que les petites entreprises devraient en tirer les plus gros fruits via l'imposition de nouvelles mesures destinées à réduire leur fardeau fiscal.

Dans son «Exposé économique et financier» livré hier après-midi aux Communes,

■ Un exposé électoraliste A-5

■ Les gens d'affaires divisés.....A-7

M. Mazankowski est donc allé beaucoup moins loin qu'il avait été prévu, et il n'a guère répondu au traditionnel objectif conservateur de réduction du déficit.

Compte tenu de ces nouvelles mesures, il

a en effet prévu un déficit de 34,4 milliards \$ pour le présent exercice, un surplus de près de 7 milliards \$ par rapport à ce qui avait été envisagé lors du dernier budget, et de 32,6 milliards \$ l'an prochain, en hausse de 10,1 milliards \$ sur les prévisions.

«Cet écart est attribuable à l'économie plus faible que prévu sur les recettes. (Mais) les réductions de dépenses annoncées dans cet exposé assurent une réduction appré-

ciable de la composante structurelle du déficit», a-t-il assuré.

Aucune augmentation de taxes n'est prévue, mais la «relance» promise pourrait également atteindre le moyen terme. M. Mazankowski a en effet annoncé, d'ici mars prochain, des coupures de l'ordre de 775 millions \$, auxquelles ne s'ajoutent des dépenses que de 65 millions \$.

Voir page A-4: Dépenses

La survie de PWA entre les mains de la Banque Royale

Gérard Bérubé

LA PLUS GRANDE banque au pays serait placée dans une situation pour le moins inconfortable. Une des conditions rattachées à l'aide de 50 millions \$ accordée par Ottawa oblige PWA à ne pas recourir aux fonds publics mis à sa disposition tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas épuisé une marge de crédit de 200 millions \$ octroyée par la Banque Royale. Cette exigence aurait été fixée à l'insu de la banque. Sans l'admettre, Terry McDermid, vice-président senior, Prêts spéciaux, assure que «nous n'avons pas pris part aux négociations entre PWA et le gouvernement».

Patrice Miron, l'attaché de presse du ministre des transports Jean Corbeil, n'a pas voulu confirmer et a refusé de commenter l'information.

Il appert, de plus, que de cette marge, environ 150 millions \$ seraient présentement disponibles. On conçoit très bien que la banque hésite à commettre plus de fonds dans l'aventure, sans garantie de remboursement.

À la Banque Royale on se montre plutôt avare de commentaires. Le dossier est chaud et on veut éviter tout bris de confidentialité. «Nous maintenons de bonnes relations, et travaillons à la sauvegarde de nos

intérêts respectifs», a déclaré Terry McDermid.

La Banque Royale figure parmi les plus importants créanciers de PWA. Afin de parer à toute éventualité, elle a, il y a un mois, constitué des provisions sur des prêts évalués à 500 millions \$ consentis à l'entreprise (chiffre non confirmé par la banque), une mesure qui s'inspire d'une «attitude conservatrice», a souligné M. McDermid.

La nervosité est également alimentée par la décision, prise dimanche par PWA, de suspendre temporairement les paiements sur ses obligations contractées auprès de ses créanciers et de ses locataires d'appareils et d'équipements. Cette interruption touche quelque 3 milliards \$ de dette, dont 2 milliards \$ obtenus sous la forme de cession-bail. En prenant une telle décision, la société-mère de Canadien International s'expose à une requête en faillite ou à une saisie d'éléments d'actif par tout créancier disposant d'une créance supérieure à 1000 \$.

Selon des analystes spécialisés dans le transport aérien, PWA ne pourra obtenir les concessions souhaitées de la part de ses créanciers. Cinq ou six d'entre eux seraient même sur le point de rappeler leurs appareils. Et les rumeurs veulent

Voir page A-4: PWA

Mutation en profondeur des relations Israël-OLP



PHOTO ARCHIVES

Yitzhak Rabin s'achemine vers une reconnaissance du rôle joué par Yasser Arafat.

JÉRUSALEM (Reuter) — La Knesset a adopté hier en première lecture une proposition abrogeant la loi qui interdit tout contact avec des représentants de l'OLP. Le vote a été acquis par 37 voix contre 36. Le texte devra encore être examiné deux fois avant de pouvoir entrer en vigueur. La loi, adoptée en 1986, interdisait tout contact avec des membres de l'Organisation de libération de la Palestine. Plusieurs pacifistes israéliens qui ont passé outre la loi ont été condamnés à des peines de prison. Dans sa déclaration aux députés, le ministre de la Justice a toutefois maintenu que l'OLP était une «organisation terroriste» et que le premier ministre Yitzhak Rabin restait opposé à la participation de l'Organisation aux pourparlers de paix sur le Proche-Orient.

Patrice Claude

Le Monde

JÉRUSALEM — Confidences encourageantes de ministres en exercice, «lapsus» plus ou moins révélateur de M. Yitzhak Rabin, le chef du gouvernement, qui a osé comparer dimanche le rôle futur de l'OLP à celui, dépassé, du Congrès sioniste mondial, et un geste législatif hautement symbolique en direction de la centrale palestinienne.

Paradoxalement, tandis que la répression militaire s'accroît dangereusement sur le terrain — à Gaza et en Cisjordanie, 14 Palestiniens ont été tués par l'armée depuis le 11 novembre, 46 depuis la formation du gouvernement travailliste à la mi-juillet, — c'est un fait qu'à la veille du cinquantième anniversaire de l'Intifada jamais le climat politique, dans les allées du pouvoir israélien, n'a paru aussi peu «va-t'en-guerre» qu'aujourd'hui.

D'ailleurs, les «faucons» nationalistes de la droite, qui

fustigent régulièrement les «renoncements répétés» du nouveau pouvoir et qui dénoncent par avance la «scandaleuse reconnaissance des terroristes de l'OLP par Israël», ne s'y trompent pas: en faisant voter hier à la Knesset la levée de l'interdit sur les contacts entre Israéliens et Palestiniens membres de l'OLP, c'est-à-dire en légalisant le dialogue entre les citoyens de l'État juif et les militants en exil de l'indépendance palestinienne, c'est bien vers une reconnaissance à petits pas du rôle prépondérant joué par la centrale de M. Arafat que le gouvernement de M. Yitzhak Rabin s'achemine.

Certes, comme devait le préciser le ministre de la Justice, M. David Libai, la loi qui bannit les «contacts avec l'ennemi», sous peine de 15 années de prison, restera dans le code pénal israélien.

Mais, comme c'était le cas avant que le Likoud de M. Yitzhak Shamir accentue, en 1986, la sévérité des textes existants, seuls les citoyens qui auront sciemment cherché à «nuire à la sécurité de l'État», par ce type de rencontres, pourront être poursuivis.

Finies les peines de prison pour ceux qui, à l'instar

Voir page A-4: Mutation



NOËL EN OCTOBRE

Les sapins se vendent mal cette année, disent les commerçants installés aux quatre coins de la ville: le temps doux donne l'impression aux gens qu'ils sont toujours en octobre. Même verdict dans les commerces de détail: les Montréalais tardent à acheter leurs cadeaux. Vivement la neige et la froidure.

PHOTO JACQUES NADEAU

Québec injecte 16 millions dans la vaccination contre la méningite

Caroline Montpetit

LE GOUVERNEMENT du Québec vaccinera d'ici le mois de mars un million et demi de personnes de 6 mois à 20 ans contre la méningococque de type C.

C'est ce qui résulte d'une recommandation présentée hier par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Marc-Yvan Côté, et adoptée par le conseil des ministres du gouvernement du Québec.

L'opération, qui coûtera 16 millions \$ au gouvernement du Québec, se déroulera dans les écoles primaires et secondaires de la province, pour les jeunes de 5 à 20 ans, et dans des cliniques spéciales, à la convenance des parents, pour les jeunes enfants de 6 mois à 5 ans.

La première étape de l'opération, qui s'étendra jusqu'à la période des Fêtes, touchera 36 000 enfants, de Roberval au Lac Saint-Jean, 40 000 enfants, de Valleyfield à la Montérégie, et joindra les enfants de la Gaspésie, de la Basse-Côte-Nord et du Territoire Kativik, pour un total de 150 000 vaccinations.

Après la fête de Noël, toutes les

Voir page A-4: Méningite

SOMALIE Ottawa surseoit au déploiement de ses troupes

Sylviane Tramier

L'ONU a demandé au gouvernement canadien de surseoir au déploiement de ses troupes en Somalie. Ce délai, de 48 heures selon un porte-parole du ministère de la défense du Canada, devrait permettre «d'attendre des éclaircissements du Conseil de sécurité sur la relation entre l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM) et l'opération potentielle de renforcement militaire» que le Conseil de sécurité s'apprete à approuver.

À la dernière minute, le départ du contingent canadien de 750 soldats, qui devait commencer hier, a donc été annulé. «Nos soldats sont prêts à»

Voir page A-4: Somalie

CAHIER SPÉCIAL

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE 1992

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 985-3399

Date de tombée: le 23 décembre 1992

PARUTION le 16 janvier DANS LE DEVOIR

UN VÉHICULE D'ÉPARGNE MODERNE

• L'abc du REÉR, ses avantages et ses inconvénients par rapport aux fonds de pension traditionnels. • Le privilège d'insaisissabilité. Que vaut-il au juste? • Tout sur le REÉR-hypothèque. • Pourquoi un REÉR au nom du conjoint? • Le transfert d'une allocation de départ.

Voici quelques-uns des sujets traités clairement et pour tous par des spécialistes dans le cahier spécial du DEVOIR sur les REÉR publié le 16 janvier prochain. Ce cahier sera suivi d'une série de six chroniques hebdomadaires dans les pages économiques du DEVOIR sur l'évolution de la campagne des REÉR 1992. Les efforts des institutions financières y seront suivis et expliqués jusqu'à la date limite, incluant un tableau complet des produits offerts avec leurs caractéristiques.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Vers une reconnaissance de l'OLP

◆ Mutation

du célèbre activiste pacifiste Abbie Nathan, plusieurs fois condamné, rencontreront M. Arafat dans le but de faire avancer la cause de la paix.

Geste politique peu coûteux — le texte actuel étant presque quotidiennement bafoué depuis l'arrivée au pouvoir des travaillistes — ou bien tournant capital dans la recherche d'une solution pacifique au Proche-Orient?

Les différentes parties au conflit ne devraient pas tarder à savoir si l'abrogation d'une loi jugée «stupide et honteuse» par plusieurs ministres, dont M. Yossi Beilin, l'actuel vice-ministre des Affaires étrangères, constitue ou non la prélude à l'ouverture d'un dialogue semi-officiel entre l'OLP et le gouvernement d'Israël. La question est posée.

Pour l'instant, la réponse officielle est négative. M. Yitzhak Rabin a ainsi fait savoir à Washington que la levée de l'interdit pénal ne devait surtout pas être interprétée comme un feu vert d'Israël à une reprise du dialogue entre l'administration américaine et la centrale palestinienne. Ce dialogue, qui s'est activement poursuivi ces derniers mois dans la coulisse, avait été ouvert en décembre 1988, après que M. Arafat eut reconnu l'État juif et condamné le terrorisme. Mais les contacts officiels avaient été suspendus près de deux ans plus tard, après que l'OLP eut refusé de condamner une tentative de débarquement d'un commando de

l'une de ses factions les plus radicales sur une plage de Tel-Aviv.

La tactique des «petits pas»

«Nous considérons toujours l'OLP comme une organisation terroriste, a précisé cette semaine M. Libai. Nous nous opposons à sa participation aux négociations politiques menées avec des représentants des résidents palestiniens des territoires». Un gage est ainsi donné à l'opposition de droite. Sous les projecteurs, la fiction d'une délégation palestinienne «intérieure» coupée de son commandement «extérieur» à Tunis, siège de l'OLP, sera probablement maintenue encore quelque temps.

Toujours la tactique des «petits pas»... Ils ont commencé discrètement, il y a plusieurs mois, par la mise au rancart de bon nombre de publications de propagande anti-arabe, naguère utilisées par la diplomatie israélienne pour faire, croyait-on, avancer la cause de l'État juif à l'étranger. La rhétorique officielle elle-même a changé.

Les fonctionnaires israéliens sont maintenant autorisés à appeler un chat un chat, un Palestinien un Palestinien, et l'OLP «Achat», l'acronyme hébreu pour les célèbres initiales. Dans les médias semi-officiels, radio et télévision, la «Judée-Samarie», appellation biblique et politiquement «chargée» de la région située entre la frontière israélienne et le Jourdain, est peu à peu redevenue «la Cisjordanie», voire tout simplement «les territoires».

Sur les écrans, les téléspectateurs israéliens peuvent voir de temps en temps M.

Fayçal Husseini, principal dirigeant des territoires, s'exprimer sur différents sujets d'actualité. Intellectuel de haut vol et numéro deux de M. Husseini. M. Sari Nousseibeh a été vu récemment, tard le soir c'est vrai, défendant pendant un quart d'heure l'idée d'un État palestinien indépendant, face à un journaliste pugnace. A la radio, la semaine dernière, c'est «le docteur Ryad Malki, représentant du FPLP de Georges Habache dans les territoires», présenté comme tel aux auditeurs, qui expliquait pourquoi son organisation était radicalement opposée au processus de paix en cours.

Enfin, le «diable» en personne, c'est-à-dire M. Yasser Arafat, a été longuement interrogé la semaine dernière à la «une» du premier quotidien national, le Yediot Aharoniot. Et l'article d'accompagnement, rédigé par le journaliste-vedette du quotidien, était plutôt sympathique, quoique un peu ironique, pour l'«invisible calvitie» de l'homme au Keffieh.

Ce n'est pas tout.

Dans les semaines qui ont précédé ces développements, des officiels israéliens, hauts fonctionnaires ou députés de la majorité, et des membres avérés de l'OLP ont participé, ensemble à différentes rencontres, discrètes ou carrément publiques.

A la mi-septembre à Lisbonne, lors d'un séminaire organisé par l'ONU sur les perspectives de paix au Proche-Orient, à la mi-octobre à Londres, pour une réunion entre quatre anciens agents du Mossad et un officier de la sécurité de l'OLP, pour discuter du transfert des responsabilités dans les territoires, après la mise en place de l'autono-

mie. Enfin à la mi-novembre dans les territoires mêmes, où une vingtaine d'élus israéliens et 200 Palestiniens membres de diverses factions de la centrale palestinienne ont discuté — à l'invitation du Centre palestinien pour le rapprochement — de la situation dans les territoires.

La «diabolisation» de M. Arafat

Samedi dernier, M. Fayçal Husseini lui-même, accompagné d'une délégation de ses amis, s'est rendu au domicile de M. Yossi Sarid, député du Meretz, parti de gauche, membre de la coalition au pouvoir pour rencontrer deux ministres en exercice.

On pourrait multiplier les exemples démontrant qu'en réalité le dialogue Israël-OLP a déjà commencé. Le premier ministre lui-même n'avait-il pas à peine élu, donné l'exemple d'un certain réalisme en cessant d'interdire aux négociateurs palestiniens de consulter publiquement leur «commandement» à Tunis? Les autorités n'ignorent évidemment plus depuis longtemps qu'au si bien M. Husseini que Mme Achraoui et la plupart des négociateurs sont membres actifs de la centrale de M. Arafat.

M. Rabin le sait d'autant mieux qu'il est le premier à se plaindre, de manière répétée, que les Palestiniens «de l'intérieur», avec lesquels ses diplomates négocient à Washington, «n'osent pas prendre les décisions» et qu'ils «manquent d'autorité».

Entre les glissements sémantiques, les changements théoriques et les levées de tabous, c'est une véritable mutation en profondeur des rapports Israël-OLP qui a lieu en

ce moment.

Est-ce un hasard si le premier ministre lui-même, depuis quelques semaines, laisse systématiquement entendre dans ses déclarations publiques qu'à Tunis «il y a aussi des gens réalistes»? «Non point, répond en confiance une haute personnalité du pouvoir, nous préparons l'avenir».

La tactique de M. Rabin serait basée sur un double constat; d'abord les négociations n'avanceront pas sans l'entrée en scène de l'OLP; la centrale, ou plutôt le symbole qu'elle est aux yeux de la plupart des Palestiniens, est devenue incontournable. En revanche, 30 années de «diabolisation» systématique du personnage de M. Yasser Arafat empêchent tout retour en arrière. Aucun gouvernement israélien ne peut plus, sauf à se renier, faire du chef de l'OLP un partenaire de négociation acceptable par l'opinion israélienne.

Le «président» de l'État de Palestine n'est cependant pas pris d'attaquer l'insurmontable obstacle à la paix que représenterait le personnage, tout en essayant de séparer le bon grain de l'ivraie parmi ses lieutenants. Des contacts secrets sont déjà noués avec les plus pragmatiques d'entre eux, laissez-les entendre à Jérusalem.

En d'autres termes, tandis que M. Arafat se désoleait la semaine dernière dans son interview au Yediot de n'avoir pas trouvé en M. Rabin «le de Klerk» qui manque selon lui à l'État juif, une chose paraît certaine: l'homme au Keffieh ne sera sûrement pas le Mandela de l'actuel pouvoir israélien.

◆ PWA

que l'entreprise californienne International Lease Finance Corp, une institution financière spécialisée dans la location d'avions, soit du nombre.

Mais Béatrice Pepper, porte-parole de Canadien, n'en démont pas: «Il serait très étonnant que les créanciers commentent des discussions confidentielles qui se tiennent à haut niveau. Et je ne vois pas quel intérêt ils auraient à vouloir compromettre un plan de restructuration et de redressement financier qui pourrait être bénéfique à tous.»

Même constat, plus nuancé cependant, pour Terry McDermid, vice-président senior de la Banque Royale. «Il est encore trop tôt pour commenter quoi que ce soit. Dans un tel processus, il existe toujours des possibilités qu'un créancier fasse preuve d'impatience ou réagisse en fonction de préoccupations qui lui sont propres.» C'est ce qui importe, a-t-il ajouté, est que le programme de restructuration, qu'il emprunte la voie d'une alliance avec American Airlines ou d'une fusion avec Air Canada, assure ou permette d'espérer un remboursement de la dette.

Autre élément dérangeant, qui ajoutée à l'inconfort: Canadien doit 5 millions \$ au système de réservations informatisées Gemini Group. «L'arriéré dépasse le délai de 30 jours», a confirmé Patrick Howe, porte-parole de Gemini. Cette entreprise, dont le contrôle est réparti à parts égales entre Canadien, Air Canada et l'allié américain d'Air Canada, United Airlines, pourrait forcer Canadien à recourir à la protection de la Cour. «Oui, nous le pourrions, a reconnu M. Howe. Mais il s'agit d'un scénario théorique, hypothétique, qui s'insère à l'intérieur d'une situation fort complexe.»

Le porte-parole de Gemini a précisé qu'aucune décision en ce sens avait été prise. «Ce scénario n'a même pas été discuté.»

Béatrice Pepper rugit. «Il est faux de prétendre que nous avons interrompu nos paiements à Gemini. Notre compte dépasse peut-être la période de 30 jours pour atteindre les 45 jours, mais nous respectons nos engagements. De toute façon, Gemini exploite une vieille technologie, qui date de 1965», a lancé Mme Pepper, qui conteste du même souffle les allégations à l'effet qu'un retrait de Canadien mettrait en péril l'existence de ce réseau.

Les couteaux volent bas. Dans le but de respecter une des conditions d'une alliance éventuelle avec American Airlines, Canadien doit défaire ses liens avec Gemini pour se joindre au réseau américain Sabre. PWA a intenté des procédures visant à briser ce partenariat; Gemini a répondu avec une poursuite de 1,5 milliard \$ contre PWA, Canadien et

American Airlines.

La réplique a été aussi cinglante. PWA a intenté une action de 1 milliard \$ contre Air Canada, prétextant une concurrence déloyale. Et en début de semaine, Covia, le troisième partenaire dans Gemini contrôlé par United Airlines, lançait une poursuite de 1,2 milliard \$ contre PWA et AMR, société-mère d'American Airlines. Cette poursuite, considérée comme étant plus sérieuse que les précédentes, place les deux américaines nez à nez.

«Une alliance entre Canadien et American Airlines modifierait grandement les rapports de force en présence. Cette possibilité dérange», a conclu Béatrice Pepper.

◆ Méningite

autres régions du Québec seront touchées par la vaccination, selon Marie-Claire Ouellet, attachée de presse du ministre Côté à Québec.

Les vaccins, fournis par la compagnie pharmaceutique Connaught, de Toronto, seront distribués par des professionnels de la santé des Départements de santé communautaire du réseau public québécois qui se déplaceront dans les écoles pour l'occasion.

«Les 16 millions \$ investis par le gouvernement du Québec couvrent les coûts reliés à l'achat du vaccin et quelques frais reliés à son administration, explique le Dr Juan Roberto Iglesias, sous-ministre responsable du dossier au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Par ailleurs, nous espérons minimiser les coûts en employant des professionnels qui seraient de toute façon payés par le réseau public des DSC.»

En prenant ces mesures, le gouvernement du Québec affirme répondre aux recommandations du groupe technique sur les infections à méningocoque, nommé en janvier dernier par le ministre Côté, pour faire le point sur l'épidémie à la méningocoque chez les jeunes Québécois.

«Nous avons décidé de procéder à une vaccination généralisée parce que la méningocoque de type C, qui se poursuit généralement sur un cycle de six ans, n'en est présente qu'à la troisième année de son cycle au Québec, poursuit le Dr Iglesias. Nous ne sommes donc pas à la fin d'un cycle de méningocoque de type C, mais au beau milieu d'une épidémie.»

Par ailleurs, le Dr Iglesias n'a pas été sans mentionner que le vaccin qui sera administré aux jeunes de six mois à vingt ans n'agit pas avec autant d'efficacité sur les enfants de six mois à deux ans, alors qu'il est très efficace lorsqu'il est administré aux enfants de deux ans et plus.

Par ailleurs, aucun vaccin ne

peut encore prévenir la maladie chez les nourrissons de 0 à six mois.

«Nous avons décidé de procéder quand même à la vaccination des enfants de six mois à deux ans, même si la protection assurée est incomplète. A l'échelle de la province, cela ne correspond qu'à 150 000 vaccinations de plus», a poursuivi M. Iglesias.

Dans l'ensemble, de poursuivre le sous-ministre, le groupe le plus à risque, dans le cadre d'une épidémie d'infection à la méningocoque de type C, demeure celui des enfants de 0 à 5 ans.

Plus tôt cette semaine, quelques représentants du groupe de travail mandaté par le ministre pour faire le point sur la question établissait à quelque 30 millions \$ les frais d'une vaccination massive des jeunes contre la méningocoque.

«Ces estimations venaient pour acquiescer à l'administration du vaccin relèverait du secteur privé», ajoute le Dr Iglesias.

Depuis le début de l'année, la situation épidémiologique de la méningocoque de type C établit à 145 cas le nombre d'infections à méningocoque déclarées au Québec, dont 14 ont déjà entraîné des décès.

En 1991, la maladie avait emporté 16 malades sur 130 cas déclarés, alors qu'en 1990, le Québec a compté 8 décès sur 109 cas déclarés.

«Il faut voir la vaccination comme une mesure préventive, poursuit le Dr Iglesias, dans la mesure où nous avons accès à une arme puissante pour contrer l'infection.»

A Montréal, le taux d'infection à la méningocoque de type C est de un cas par 100 000 habitants, soit trois fois moins élevé que dans le reste du Québec.

Par ailleurs, l'infection à la méningocoque de type C, bien que restant plus fréquente chez les enfants de moins de 5 ans et particulièrement chez les moins d'un an (8 cas sur 20), touche un nombre croissant d'adolescents et de jeunes adultes québécois.

Une dose de vaccin contre la méningocoque coûte entre 4 et 5 \$, et protège les jeunes pour une période de trois à cinq ans.

◆ Somalie

partir, mais la situation a changé», a expliqué Mme Barbara McDougall, Ministre des Affaires extérieures.

Ce qui a modifié les données sur le problème somalien, c'est l'offre des États-Unis, il y a une semaine, d'envoyer une force de 15 000 à 20 000 hommes en Somalie, pour mettre fin au pillage des vivres et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à ce pays ravagé par la famine.

Hier soir, des consultations ont été engagées par le Conseil de sécurité sur un projet de résolution qui autoriserait une opération militaire internationale, dans laquelle les États-Unis joueraient un rôle de premier plan.

Le déploiement des soldats canadiens devait s'effectuer dans le cadre de l'ONUSOM. En plus des 500 Casques bleus pakistanais cantonnés dans la capitale somalienne, et des 200 autres soldats pakistanais attendus à Mogadiscio, l'ONU avait souhaité porter à 3500 le nombre de soldats chargés de protéger les convois d'aide alimentaires. La Belgique, l'Égypte et le Canada devaient former le gros de ce contingent.

Mais la possibilité d'une intervention américaine remet en question le mandat et les objectifs qui avaient été assignés aux Canadiens.

Le Conseil de sécurité devra décider de quelle façon conjuguer l'action de la force multinationale et celle de l'ONUSOM. «Nos troupes seront sur place d'une manière ou d'une autre», a commenté hier Mme McDougall, «mais il est très difficile d'être plus précis avant de connaître la position de l'ONU.»

Le Conseil de sécurité pourrait choisir de séparer l'ONUSOM de la nouvelle opération militaire en déployant la force de l'ONU dans des régions du pays où les conditions le

permettent. Le Canada avait d'ailleurs reçu comme secteur de déploiement le nord de la Somalie, dans une zone où les combats entre factions rivales sont moins âpres que dans le reste du pays.

Un autre scénario pourrait être de retarder l'envoi des Casques bleus jusqu'à ce que la force multinationale ait rétabli un minimum d'ordre, et instauré des conditions de sécurité suffisantes pour que le dispositif de l'ONU puisse fonctionner.

Le projet de loi examiné par le Conseil de sécurité pourrait être adopté demain ou vendredi, selon des diplomates. Il prévoit notamment:

- d'autoriser les États à «utiliser tous les moyens nécessaires» pour établir un environnement sûr pour permettre l'acheminement des secours en Somalie

- d'appeler les États membres à fournir des forces militaires

- d'autoriser les États concernés à négocier les accords nécessaires pour le commandement et le contrôle de la force après consultations avec le secrétaire général Boutros Boutros Ghali.

- d'établir des «mécanismes de coordination» appropriés entre les Nations unies et la nouvelle force militaire

- d'appeler les véritables casques bleus de l'ONU en Somalie à remplir leur mission dans les zones qui leur ont été attribuées.

Selon la presse américaine, la force d'intervention que prévoit de mettre sur pied les États-Unis, serait notamment composée d'un groupe de 1800 Marines d'une unité amphibie basée sur quatre bâtiments en exercice dans le Golfe Persique. Cette unité qui a reçu ordre de se diriger vers les côtes somaliennes, dispose de chars d'assaut, et d'hélicoptères de combat. Elle est attendue au large de la Somalie cette semaine.

◆ Dépenses

L'énoncé du ministre des Finances a en réalité fait la preuve du profond marasme dans lequel patauge l'économie canadienne et de l'absence virtuelle de moyens à la portée du gouvernement pour la redresser.

En ce qui a trait aux coupures, les sans emploi seront particulièrement touchés, le ministre ayant annoncé des réductions de l'ordre de 2,5 milliards \$ sur deux ans et demi dans son programme d'assurance-chômage. Les mesures prendront la forme d'un gel des prestations et de l'abandon du droit aux bénéfices pour les personnes qui «quittent leur emploi sans motif valable ou le perdent à cause de leur mauvaise conduite».

Ces mesures entreront en vigueur à compter du prochain exercice financier. Le gouvernement estime à 850 millions \$ les sommes qui seront ainsi économisées en 1993-1994, et à 1,6 milliard \$ en 1994-1995. Le fédéral entend également s'abonner plus de 3,1 milliards \$ dans ses dépenses courantes d'opération de la fonction publique (3% à compter du prochain exercice). La ponction s'éleva à 525 millions pour la fin de l'exercice actuel (qui prend fin au printemps), auxquels viendront s'ajouter 1,06 milliard \$ en 1993-1994 et 1,66 milliard \$ l'année fiscale suivante.

Le président du Conseil du trésor, Gilles Loiseleur, a indiqué qu'en plus d'inévitables coupures dans les services, ces mesures pourraient coûter de 3000 à 4000 emplois, essentiellement via des mesures d'attrition.

Le ministère de la Défense, qui devra éponger des restrictions de 1 milliard \$ sur deux ans et demi, est le secteur le plus touché.

M. Mazankowski a de plus fait l'annonce d'un gel complet des salaires pour tous les fonctionnaires, y compris députés et ministres, pour une période de deux ans. Les autres réductions budgétaires seront opérées via une réduction des diverses subventions et contributions du gouvernement fédéral à l'aide inter-

nationale (640 millions \$), aux régions et à l'industrie (340 millions \$), aux transports, à l'agriculture, à la culture, etc.

Plusieurs programmes ne seront cependant pas touchés, tels la sécurité de la vieillesse, les paiements de péréquation, le régime d'assistance publique, certains programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés et certains programmes choisis pour les autochtones.

En ce qui a trait aux incitatifs à la relance, M. Mazankowski a surtout cherché à favoriser les petites entreprises en allégeant leur fardeau fiscal et en haussant le plafond des prêts gouvernementaux pouvant leur être consentis. Les mesures envisagées comprennent notamment le gel de leurs cotisations à la caisse d'assurance-chômage, qui entraînera pour l'État des débours supplémentaires de près de 500 millions \$, et une augmentation des crédits d'impôts à l'investissement pour les petites entreprises qui coûtera 315 millions \$ sur deux ans et demi.

Le ministre a par ailleurs annoncé des investissements d'infrastructure (routes, ponts, aéroports) de 500 millions \$ sur deux ans (voir détails ci-après). «Au cours des cinq prochaines années, l'ensemble des initiatives en ce domaine se traduira par des investissements de plus de 2 milliards \$ dans les infrastructures nationales. Il créera directement de 4000 à 5000 emplois par année», a-t-il indiqué.

Les programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre sans emploi, ce que le gouvernement qualifie d'utilisation de l'assurance-chômage à des fins productives, verront pour leur part une somme supplémentaire de 600 millions \$ leur être consacrée d'ici 1995.

Mesure intéressante pour le Québec, les droits de douane sur les textiles seront par ailleurs réduits à

compter du 1er janvier 1993 afin d'être plus conformes à ceux qu'appliquent les autres pays industrialisés.

Enfin, le ministre a décrété une prolongation d'un an du Régime d'accès à la propriété permettant aux personnes d'utiliser les fonds placés dans leurs REER pour s'acheter une maison.

Dans l'ensemble, les dépenses publiques inhérentes à ces mesures seront de l'ordre de 2,2 milliards \$, pour un gain net, considérant les coupures, d'environ 5,8 milliards \$.

Voici le détail des plus importantes décisions annoncées hier.

En matière de coupures budgétaires:

— Gel sur deux ans, du traitement du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs, du premier ministre, des ministres, des députés, des sénateurs, des juges fédéraux, des fonctionnaires et des employés des sociétés d'État non commerciales.

— Réduction de 3% des budgets de fonctionnement de l'administration fédérale en 1993-1994.

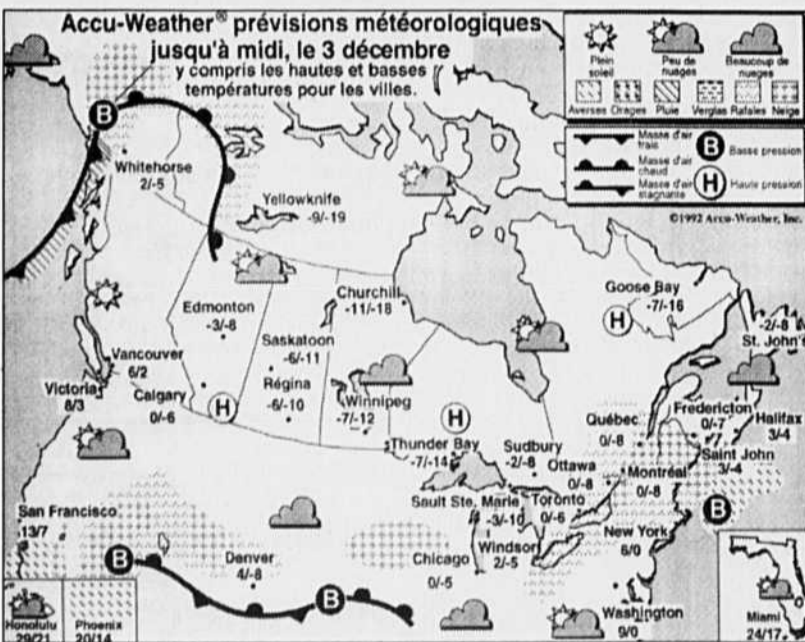
— Gel des prestations moyennes d'assurance-chômage par le rabaissement du taux des prestations des nouveaux bénéficiaires de 60 à 57%.

— Modification du régime de l'assurance-chômage afin que les personnes qui laissent leur emploi sans motif valable, ou qui le perdent pour des raisons d'inconduite, n'aient plus droit aux prestations.

— Baisse de 10% des subventions à la plupart des organismes et groupes d'intérêt.

— Gel des paiements d'assurance-chômage versés par les petites entreprises pour tous les nouveaux employés que celles-ci embaucheront en 1993. Le gouvernement prendra en charge les cotisations patronales jusqu'à concurrence de 30 000 \$, et les entreprises qui versent des cotisations inférieures à 60 000 \$ seront admissibles.

LA METEO



Situation générale: le ciel sera généralement nuageux avec des averses de neige dispersées. On pourra voir le soleil au cours de brèves éclaircies qui seront plus nombreuses dans l'est. Dans l'ouest les averses de neige deviendront plus fréquentes mais les accumulations seront quand même très mineures. Les températures seront généralement près du point de congélation mais elles auront une faible tendance à la baisse. Dans l'est elles varient de -5 le jour à -10 la nuit. En résumé les neiges persisteront et les événements importants resteront hors de portée.

MONTRÉAL: faible neige fondante. Max.: 2. Vents devenant de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: nuageux. Max.: près de moins 2.

QUÉBEC: faible neige débutant en après-midi. Max.: 1. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: nuageux avec 40 pour cent de probabilité d'averses

faible neige fondante. Max.: près de plus 2. Vents devenant du nord-ouest de 30 à 50 km/h en après-midi. Demain: nuageux. Min. près de moins 4. Max.: près de moins 1.

Estrie, Trois-Rivières, Drummondville: faible neige fondante. Max.: près de plus 2. Demain: nuageux. avec 30 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de moins 4. Max.: près de moins 2.

Québec, Beauce: faible neige débutant en après-midi. Max.: près de plus un. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: nuageux. avec 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de moins 4. Max.: près de moins 2.

Lac-Saint-Jean, Saguenay: nuageux. avec quelques flocons. Min. près de moins 3. Max.: de zéro à plus 2.

nuageux. avec 30 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de moins 5. Max.: de moins 2 à moins 4.

Ottawa, Hull, Cornwall: Source: Environnement Canada

LE DEVOIR
Renseignements..... (514) 985-3333
Administration..... (514) 985-3333
Avis publics..... (514) 985-3344
Annonces classées..... (514) 985-3344
Publicité..... (514) 985-3399
numéro sans frais..... 1-800-363-0305
Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal..... (514) 985-3355
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559
Service à la clientèle
LE DEVOIR
2050, de Bleury, 9e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9